

# LA LETTRE

DDE de la Manche

D U F O R U M A M E N A G E M E N T

*Convaincu que la qualité de l'aménagement des territoires, dont les élus locaux sont les premiers acteurs, dépend étroitement de la maîtrise de multiples facettes de ce vaste champ d'action, Pierre Sallenave, directeur départemental de l'Équipement de la Manche a souhaité mettre en place en 2007, un lieu d'échange pour débattre de sujets en relation directe avec les préoccupations des maires en tant qu'aménageurs.*

*C'est ainsi qu'est né le « forum aménagement », animé par la DDE en concertation avec l'association départementale des maires, le conseil général et le CAUE.*

*Il se tient à la DDE avec pour principe de traiter successivement pendant une demi-journée, un sujet théorique puis un sujet pratique à valeur d'exemple.*

*Les thèmes des « forum aménagement » suivants prennent en compte les attentes exprimées par les participants à la fin de chaque forum.*



## LES SUJETS DU JOUR :

- La prise en compte du vieillissement de la population dans les processus d'aménagement
- Les relations entre cabinet d'étude et élu, et leurs attentes réciproques dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme,

## La prise en compte du vieillissement de la population dans les processus d'aménagement

C'est Pascal BULEON, directeur de recherche au CNRS et bien connu des téléspectateurs bas-normands, qui a lancé le sujet en s'appuyant sur les enseignements de l'étude « Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030 » publiée par la D.I.A.C.T (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires). L'orateur s'est intéressé plus spécifiquement au vieillissement de la population, à ses impacts et aux mesures à prendre pour anticiper la situation annoncée. Il s'est appliqué à prolonger les prévisions démographiques nationales en les rapprochant du contexte départemental ou local et à exposer ce qui pouvait en résulter comme changements à venir dans les comportements et les besoins de la population, mais aussi des entreprises en fonction des spécificités des territoires.



Pascal BULEON, CNRS

Le vieillissement a des conséquences sur tous les aspects de la vie économique et sociale. Il est le résultat de trois facteurs : l'allongement de l'espérance de vie, les fluctuations de la fécondité qui accélèrent ou ralentissent plus tard le vieillissement (effet actuel : le « papy boom »), les migrations résidentielles qui se traduisent par l'arrivée de retraités extérieurs, notamment sur le littoral de la Manche. En 1999, les 60 ans et plus représentaient 21,3 % de la population française, 22,8 % des Bas-normands, mais 24,9 % des Manchois. Près de 9 % d'entre eux avaient plus de 75 ans. Face à ce vieillissement de la population qui s'accélère, les questions posées à l'orateur ont été nombreuses et les échanges très denses, traduisant bien les préoccupations, voire les inquiétudes des élus. Il y a la question du logement : comment répondre aux besoins spécifiques, faire évoluer un parc de logements souvent inadapté pour des personnes âgées désireuses de rester chez elles le plus longtemps possible ? Quels services à la personne ? Comment assurer le transport et l'accessibilité des services à des retraités de plus en plus âgés et dispersés dans le périurbain ? Cette « dispersion » pose problème lorsque l'âge ou l'état de santé leur interdit de conduire. Dans le champ économique, comment préparer et assurer la reprise d'entreprises, couvrir les emplois qui vont se libérer du fait des départs en retraite ? Comment maintenir les savoir-faire ?

Bien évidemment, a été abordée la question des coûts de la grande vieillesse, des soins, de la dépendance, à relier au problème posé plus spécifiquement dans la Manche par la démographie médicale et le manque croissant de médecins.

Si les réponses à ces questions doivent être modulées et adaptées aux situations locales, qu'on sait extrêmement variables d'un territoire à l'autre, partout il faudra savoir anticiper. Les municipalités ont un rôle essentiel à jouer pour éviter la tendance à l'isolement, au repli sur soi, au cloisonnement des classes d'âge, pour encourager tout ce qui vise à la mixité sociale et culturelle. Mais cela suppose d'être attentif et à l'écoute d'une population qui n'est pas particulièrement revendicatrice. Il faut donc aller au devant de ses besoins, entendre ses aspirations et avoir à l'esprit que la satisfaction de ces besoins est aussi à appréhender comme une nouvelle source d'emplois et de revenus pour les territoires concernés.

## Les relations entre cabinet d'étude et élus, et leurs attentes réciproques dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme,



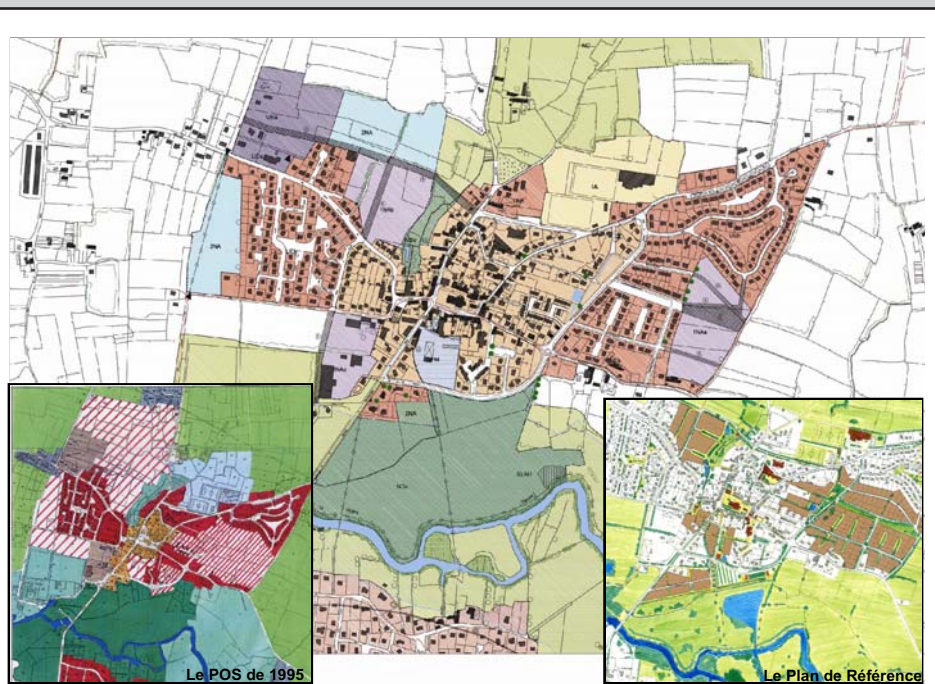
M. BICHAT, Atelier JAM

Le débat sur le sujet a été précédé par le témoignage de M. Bichat du cabinet Jam, missionné par la commune de Servon-sur-Vilaine pour la réalisation du plan local d'urbanisme. Après une présentation sommaire de la commune (canton de Noyal-sur-Vilaine en périphérie de Rennes ; superficie : 1530 hectares ; nombre d'habitants : 2916 en 1999, 3 253 en 2004), l'intervenant a décrit la

réalisation du plan local d'urbanisme (contexte, répartition des rôles entre la municipalité et le bureau d'études, options retenues en terme d'aménagement, modalités de mise en œuvre, ...).

L'exposé a montré que la réalisation d'un document d'urbanisme devait être managée par les élus et qu'ils devaient en particulier s'organiser en amont avec la commission d'urbanisme, préciser les ambitions de la commune et leurs attentes vis à vis du bureau d'études en termes notamment de rendu et de calendrier. Le bureau d'études est là pour apporter les éléments de cadrage et d'aide à la décision, l'éclairage juridique, présenter les alternatives possibles, préparer les documents intermédiaires et le document définitif. Lors du débat avec l'assistance, cette question de la relation maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre a révélé que les élus pouvaient souhaiter être accompagnés dans leurs projets. La DDE tout comme le CAUE, peuvent être présents comme le prévoit le code de l'urbanisme.

Le PLU de Servon-sur-Vilaine



**Partenaires : Conseil général, CAUE, Association des maires de la Manche**

**Directeur de la publication :** Jacques LE BERRE

**Comité de rédaction :** Sylvain DUBOIS et Jean-Marie NAEL

**Photos :** DDE 50

**Document graphique :** Atelier JAM

**Conception graphique :** DDE, service communication, Agnès PETIT